

PRÉSENTATION DU DOMAINE EN 1810



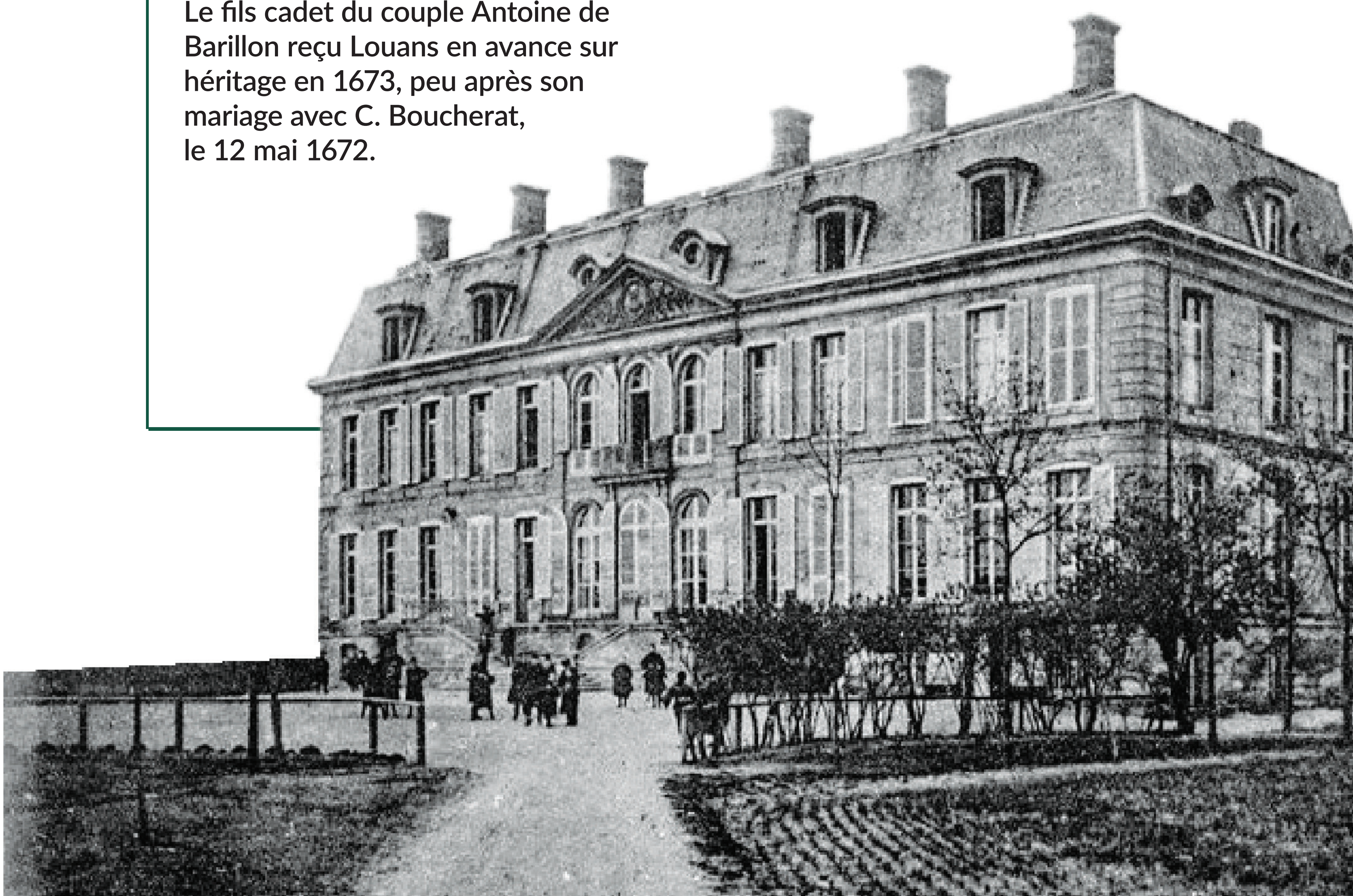
Plan du Domaine du Château en 1810

HISTORIQUE DU CHÂTEAU

Anne LAUBIGEOIS, la « Dame de Louans » avait délégué la châtellenie à sa cousine germaine B. FAYET. Celle-ci était veuve de J.-J. de BARILLON (ancien président au Parlement de Paris, qui avait fini ses jours en prison en 1645, à la suite de son opposition aux autorités régnautes (Richelieu, puis Mazarin).

Le fils cadet du couple Antoine de Barillon reçu Louans en avance sur héritage en 1673, peu après son mariage avec C. Boucherat, le 12 mai 1672.

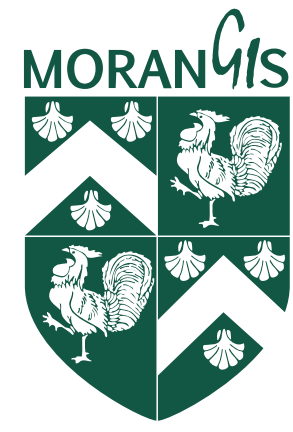
L'oncle d'Antoine, portait le nom de seigneur de MORANGIS, petit village de champagne. À sa mort, survenue sans descendance, cette seigneurie échut à un autre de ses neveux, Paul (ami de Madame de SEVIGNE). Il fut ministre plénipotentiaire à Cologne et ambassadeur en Angleterre.



Château

FOULLON & MORANGIS

UNE HISTOIRE COMMUNE



Château

P. de BARILLON, n'était pas un inconnu à Louans : Il a donné le nom de « Anne » à la cloche de l'église en 1645. Il mourut sans héritier et ses biens revinrent dans la famille de son frère, Antoine, le seigneur de Louans. Celui-ci fut successivement intendant à Metz, Alençon, Caen, et Orléans, décéda en 1686. Son fils, Jean Jacques, né le 22 octobre 1678 demanda au Roi l'autorisation de changer le nom du village "Louans" en "Morangis".

Le Comté de LOUANS est devenu le Comté de MORANGIS, par arrêt le 26 mai 1693 au parlement de Paris. J.-J. de BARILLON (1678-1741) fut nommé avocat du Roi au Châtelet en 1695, conseiller au Parlement en 1699, puis maître des requêtes de l'Hôtel du Roi en 1706.

Il était connu pour son zèle religieux : Chaque année, il adressait de fortes sommes d'argent. C'est lui qui décida la destruction du château féodal qui tombait en ruine. Une construction toute neuve fut entreprise peu avant 1700. Il posséda jusqu'à 490 arpents. En 1735, J.-J. de BARILLON vendit le domaine à J. MASSON DE PLISSAY, secrétaire du Roi, chevalier de Saint-Michel, commissaire en Espagne... Il décéda le 26/10/1767 à l'âge de 78 ans. Dès juillet 1768, les héritiers de MASSON DE PLISSAY cèdent le château et son domaine à J. F. FOULLON. Terres et château furent alors mis en vente par ses héritiers. Un banquier parisien d'origine Suisse, J. RILLET, en fit l'acquisition le 9 juillet 1791 pour 600 000 livres.

2 PRINCIPALES DIVISIONS FURENT ÉTABLIES EN 1878

- Les terres et les bâtiments majoritairement acquis par le duc de LAS CASES.
- Le château (5 ha).



Pièce d'eau du Château

1878

NOVEMBRE

Le nouvel acquéreur était l'abbé L. BRISSON, fondateur de la Congrégation des Oblats de St François de Sales.

1881

AOÛT

Il établit dans la bâtisse, un collège religieux, « pensionnat primaire libre », l'École St Sauveur recevant 50 garçons internes âgés de 5 à 17 ans. Celle-ci fonctionnera jusqu'en juillet 1903. Suite à une loi de 1901 portant dissolution des congrégations religieuses.

1907

NOVEMBRE

Le domaine de Morangis entrait dans les biens à liquider.

1911

DÉCEMBRE

Mise en adjudication le 28 décembre 1911. M. DESCHE, Maire de Morsang-sur-Orge se portait acquéreur pour 6 568 francs pour le compte de 3 personnes : M. FRICHOT, M. FANOST (l'entrée et la partie vers la ferme) et M. BRUNEAULT (l'Orangerie).

1918

M^{lle} FRICHOT représentant la communauté des sœurs de Saint-Raphaël, utilisa le château comme maison de retraite « La Solitude ». Après la guerre, les religieuses accueillirent une nouvelle catégorie de pensionnaires : les mères abandonnées

1935

L'acquisition du bâtiment était envisagée par la commune pour servir de nouvelle mairie et de bureau de Poste.

1940

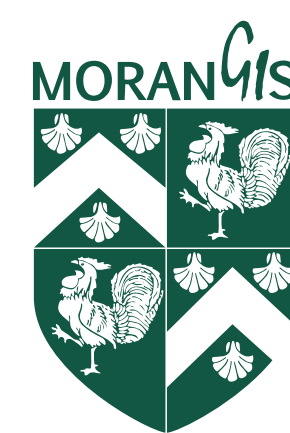
Durant la Seconde guerre mondiale, il fut occupé par les troupes allemandes qui y mirent feu lors de leur évacuation le 18 août 1944.

1945

Acquisition officielle décidée par le Conseil municipal.

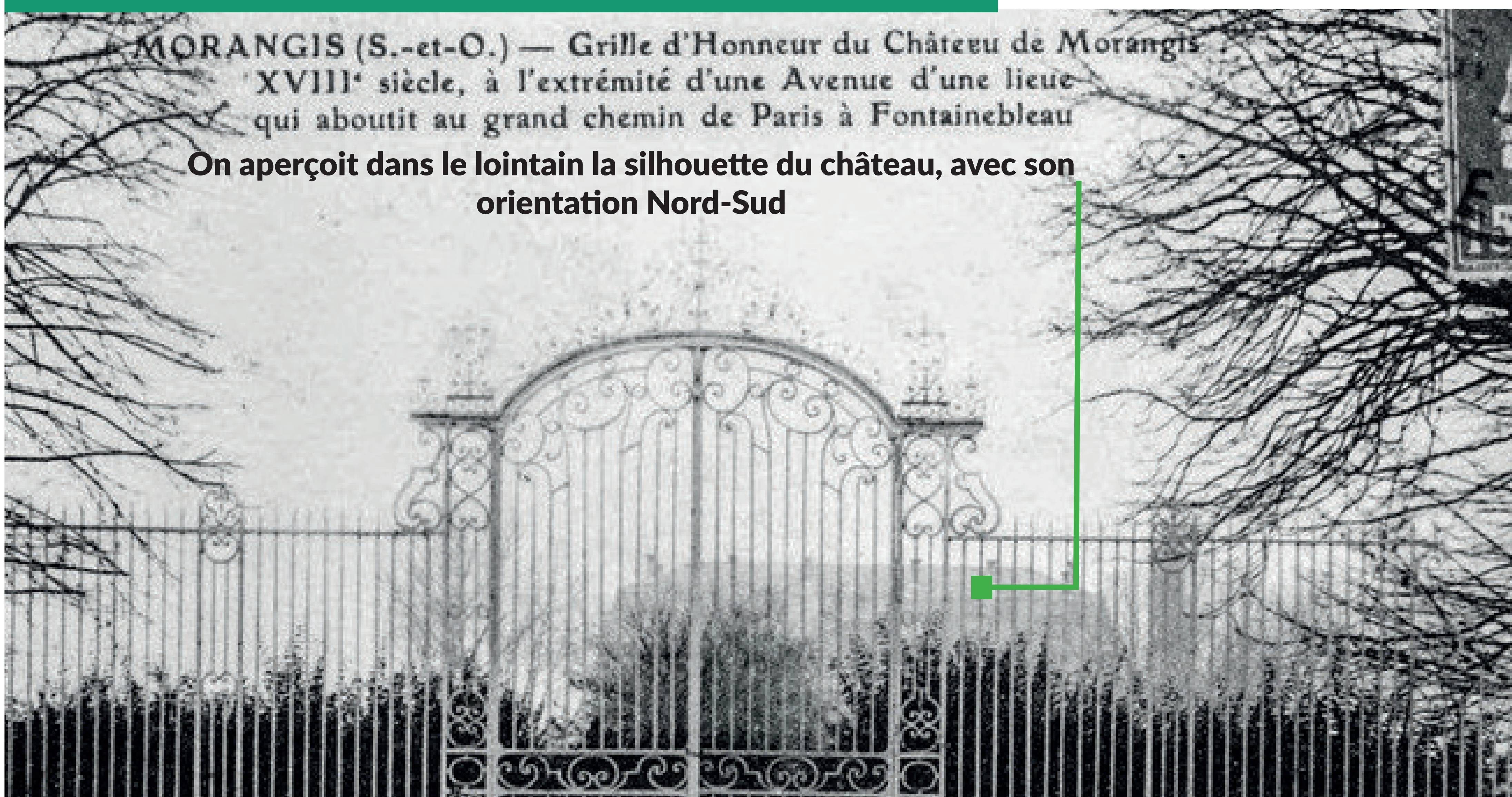
FOULLON & MORANGIS

UNE HISTOIRE COMMUNE



MORANGIS (S.-et-O.) — Grille d'Honneur du Château de Morangis
XVIII^e siècle, à l'extrémité d'une Avenue d'une lieue
qui aboutit au grand chemin de Paris à Fontainebleau

On aperçoit dans le lointain la silhouette du château, avec son
orientation Nord-Sud



Ruines du château

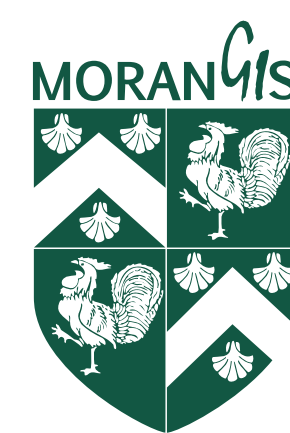
“

***Après deux siècles d'existence,
le château seigneurial
devenait la proie des flammes.
Le Colombier et les bâtiments
de la ferme subissaient
le même sort.***

”

FOULLON & MORANGIS

UNE HISTOIRE COMMUNE



1. Morangis (S.-et-O.) — L'Eglise

*Vue Louison charmante
Merci
amitié
Louis*

J. Morin, Longjumeau (S.-et-O.)

Fontaine, lavoir et abreuvoir

Aucun élément d'archives ne permet d'affirmer que la mauvaise réputation de FOULLON à Paris ou Versailles, s'étendait sur ses terres de Morangis. Était-il dur avec ses villageois comme il est écrit partout ? Probablement puisqu'il n'y a pas de fumée sans feu : mais pas directement perceptible, contrairement au cas de son gendre BERTHIER haï à Sainte Geneviève des Bois.

Les seules traces que nous possédions sont des documents notariaux dans lesquels FOULLON se montre sous un jour favorable. Ainsi cet extrait :

“

Aujourd'hui, 6 octobre 1771, sont comparus par devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, les habitants du lieu et paroisse de Morangis convoqués par leur syndic en assemblée au son de la cloche au lieu ordinaire de leurs assemblées au-devant de la principale porte de l'église où étaient Claude HAMEL, syndic et... (suivent 26 noms).

Lesquels ont dit que M. FOULLON, Seigneur, Comte de Morangis ayant bien voulu faire réparer et même reconstruire à ses frais la fontaine, le lavoir et l'abreuvoir du dit lieu dont l'usage est commun entre tous les habitants, ils croient devoir lui en témoigner leur reconnaissance et en même temps pourvoir à la conservation de ces objets qui leur sont de la plus grande utilité et même d'une nécessité indispensable. En conséquence, les comparants pour et au nom de tous les habitants du dit Morangis, se chargent de l'entretien à l'avenir des dits fontaine, lavoir et abreuvoir et du paiement de toutes les réparations qui se trouveront à y faire.

”

C'est de cette période que date le quartier des "Maisons Neuves" actuellement rue de Savigny.

Fin 1771, en échange de maisons ou de terres plus une soulte allant de 10 à 40 livres annuellement pendant 20 ans, FOULLON cédait les 8 logements qu'il avait fait construire dans son clos de luzerne, avec leur grange, écurie, jardin et droit au puits et au four communs.

Les bénéficiaires furent 8 familles de vignerons de Morangis. FOULLON fit aussi en 1786, construire un chemin direct pour conduire à la route royale de Paris à Fontainebleau ; cette voie, bordée de platanes, fut longtemps appelée le Pavé Neuf ou Pavé Foulon. C'est l'actuelle avenue Charles de Gaulle. Le tracé rectiligne, coupant le parcellaire et la voirie d'autrefois, présente un caractère moderne pour l'époque.

Les Maisons neuves

FOULLON & MORANGIS

UNE HISTOIRE COMMUNE



Entrée avenue Charles de Gaulle

Avenues d'Athis

- FOULLON n'était probablement pas un maître facile, encore que l'on constate une grande stabilité dans ses relations avec son fermier ou son secrétaire particulier. Mais il était avant tout un Seigneur lointain qui, en achetant Morangis, avait surtout procédé à un placement financier tout en s'assurant une maison de campagne proche à la fois de Versailles et de Paris. Des préoccupations de "*parvenu*" fier de montrer sa richesse ne sont pas absentes non plus lorsqu'il remet à neuf le château ; suite à une acquisition de la duchesse de Mazarin, il fait construire dans un immense étang de 67 arpents (*soit près de 20 ha*) une pièce d'eau formant cascade, miroirs avec jets d'eau. Il aménage une partie de son parc "*à la Française*" selon la mode de Versailles.



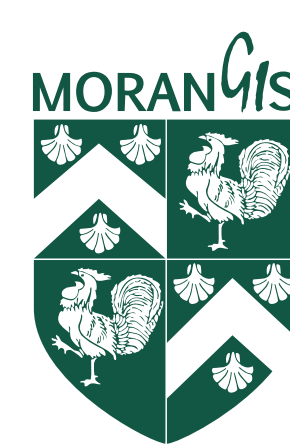
Carrefour avenue de Champagne

Pavé Foullon donnant accès à la route de Paris à Fontainebleau

- Contrairement à ses prédécesseurs, FOULLON n'assiste pas aux cérémonies du village. Les seules traces trouvées dans les registres paroissiaux se situent peu après son acquisition : mariage de 2 nièces, naissance de 2 petits-fils, don d'une cloche baptisée du nom de son épouse. FOULLON ne paraît pas avoir effectué de longs séjours dans son château où l'on ne constate pas la présence d'une domesticité continue. Très haut fonctionnaire, résidait soit à Versailles, soit dans son hôtel particulier de Paris, d'abord rue Saint-Honoré, puis rue des Fossés du Temple.
- Peu de Morangisais travaillaient directement pour FOULLON. Il apparaît comme une quasi-certitude qu'aucun des villageois ne soit intervenu ni dans l'arrestation ni dans la mort de leur Seigneur. Il est presque aussi sûr qu'aucun d'eux ne fut témoin de son dernier jour. Mais les Morangisais ont eu connaissance de sa fin tragique ne serait-ce que par Pierre GLOUX, son secrétaire particulier, qui l'accompagnait et qui continua de fréquenter le village.

FOULLON & MORANGIS

UNE HISTOIRE COMMUNE



Pavé Foullon avec ancienne Mairie/École

■ L'atrocité des faits, la légende qui n'a pas manqué de les entourer n'a-t-elle pas, dès l'origine, provoquée au sein de la population, une gêne vis-à-vis des ardeurs révolutionnaires ?

Ces paysans, imprégnés de religion, sans véritables ouvertures sur l'extérieur (*Morangis était à l'écart des voies de communication*), sans personnalité sortant du rang capable de les entraîner, n'ont-ils pas jugé excessif le traitement infligé à leur Seigneur ?

Toujours est-il que la période révolutionnaire se déroulera dans des conditions relativement calmes à Morangis.



Façade du Château du côté de la pièce d'eau



ARRESTATION DE FOULLON

■ Le nom de FOULLON, comme celui de BERTHIER, figure parmi ceux d'une 20^{aine} « *d'ennemis de la Nation* » sur la liste affichée au Palais Royal dans la nuit du 13 et 14 juillet. LAUNAY et FLESSELLES, les 2^{res} victimes nobles du 14 juillet s'y trouvaient également. Il est certain qu'après la prise de la Bastille, FOULLON se sait menacé. Le 16 juillet, il fait établir un passeport. Dans le même temps, ses amis, précisent que FOULLON ne participe en rien aux affaires (*cela est rapporté par la Gazette de Leyde et par MIRABEAU*) ; d'autres rumeurs font état de sa mort subite ou d'un enterrement simulé. Certains voient dans cette fausse nouvelle une manœuvre lui permettant de se cacher. L'inquiétude de FOULLON doit cependant redoubler lorsqu'il apprend dans la soirée du 20 juillet l'arrestation à Compiègne de son gendre. Le 21 au matin, entouré de domestiques, il quitte Paris pour son château de Morangis. Il déjeune puis se rend à pied jusqu'au village de Viry dans le

but de rencontrer dans sa résidence de campagne, M. de SARTINE. Celui-ci, ancien Ministre de la Marine et ancien Lieutenant de Police de Paris, pouvait être d'une aide précieuse pour délivrer BERTHIER.

M. de SARTINE étant absent, FOULLON attend dans le parc de la propriété. L'hypothèse selon laquelle il aurait cherché à se cacher ne semble pas correspondre à la réalité. Sa présence est tout de suite signalée à RAPPE, Chef de la milice qui s'était constituée dans le village de Viry après le 14 juillet. Apparemment les nouvelles de Paris, la liste des proscriptions étaient connues dans le village. RAPPE rapporte "qu'aidé du peuple", il se saisit de FOULLON comme d'un ennemi de la Nation.

C'est ensuite le long transfert vers Paris, par la Grande Route de Fontainebleau, (*la Nationale 7*). Plusieurs récits de ce voyage ont été rapportés.

Le supplice de Foullon - 22 juillet 1789

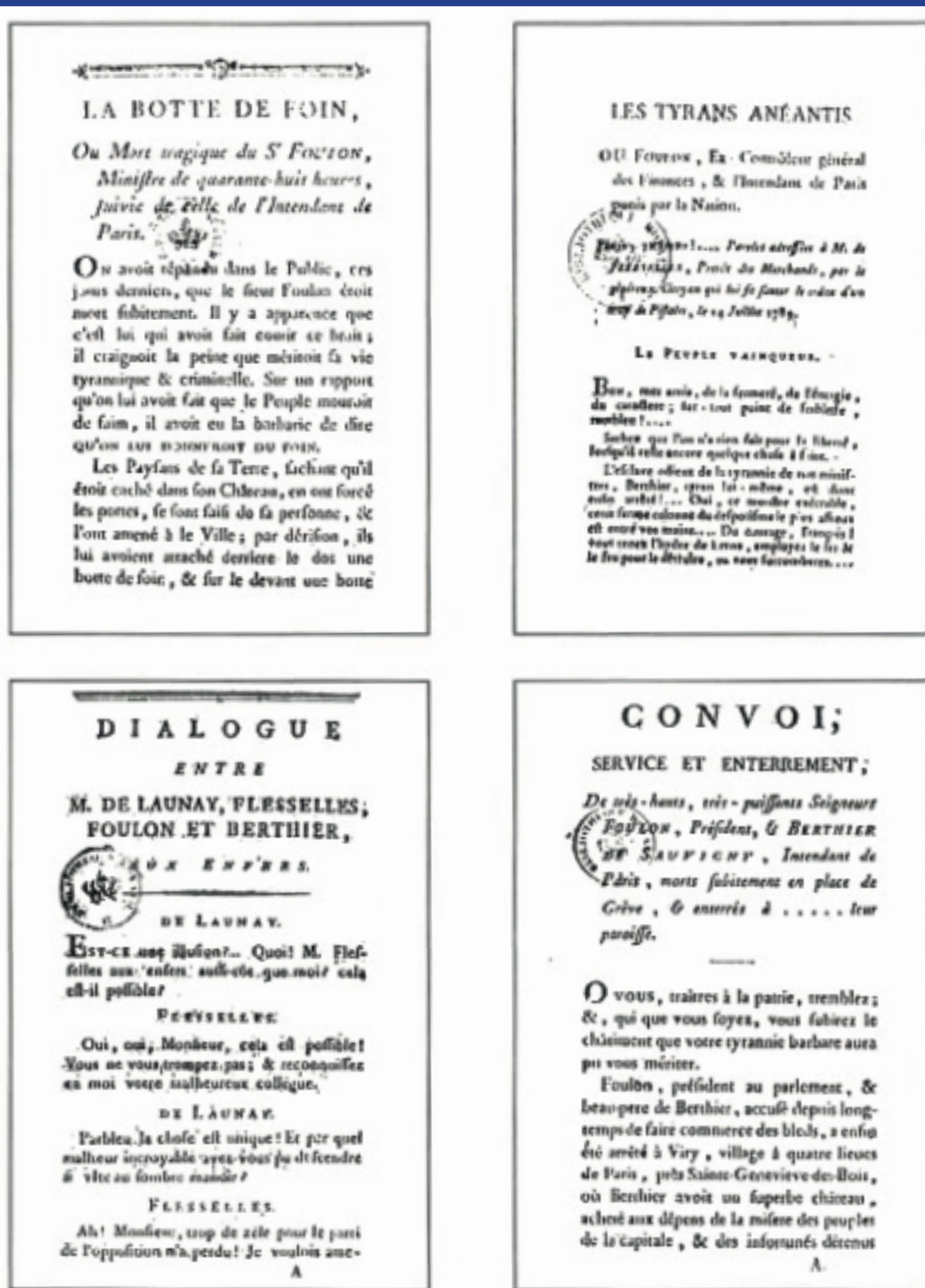
Bousculé, injurié, le vieillard de 74 ans a effectué le parcours à pied, attaché par le cou derrière une charrette et les mains liées dans le dos. On lui aurait refusé toute boisson, sinon un verre de vinaigre. Et en fonction de ses paroles passées, on lui aurait suspendu dans le dos une botte de foin, mis autour du cou un collier de chardons et collé un bouquet d'orties à la boutonnière. Le cortège de FOULLON arrive vers 1h30 du matin le 22 juillet rue Moutfetard. Il est conduit à l'Hôte-de-Ville où l'on ne sait que faire de lui. Tandis que les Autorités (*Assemblée des Électeurs*), s'interrogent sur la manière d'opérer, (*transfert en prison ? Création d'un tribunal ?*) la foule parisienne avertie de l'arrestation de FOULLON se masse sur la Place de Grève.

■ Finalement la décision est prise de conduire FOULLON en prison dans l'attente de son jugement. Face à l'effervescence régnant à l'Hôtel-de-Ville, le maire BAILLY, décide d'attendre le calme que devait apporter la nuit pour procéder au transfert. La garde du prisonnier est alors confiée à LA FAYETTE, commandant de la Garde Nationale. Mais contrairement à l'attente, la tension continue de monter. La foule s'impatiente. Certains voudraient imposer un procès immédiat. Des juges sont désignés par acclamation puis finalement des cris s'élèvent exigeant la peine capitale : *jugé et pendu*. BAILLY comme LA FAYETTE plaident alors pour la nécessité d'une procédure régulière tout en concédant la culpabilité de FOULLON.



« *Faut-il du temps pour juger un homme qui est jugé depuis 30 ans ?* »
« *Seul le crime pourrait me déconcerter* » aurait dit FOULLON à ses gardes. Toujours est-il que l'impatience, la crainte de voir le prisonnier lui échapper, aurait d'un coup avivé la fureur de la foule. Vers 17 h, LA FAYETTE abandonne toute résistance et laisse faire. FOULLON est alors saisi, roué de coups et trainé sous un réverbère pour y être pendu. La première corde casse "*sous le poids du patient qui était très grand et fort gros*".

Pendant qu'on cherche une autre corde, les mauvais traitements continuent. Il est enfin pendu une seconde fois. Le cadavre aussitôt dévêtu, se trouve décapité. La tête, la bouche pleine de foin, est alors promenée au bout d'une pique dans tout Paris par une foule en délire. À la Porte St Martin, le cortège accueille au son du tambour la garde à cheval ramenant BERTHIER de SAUVIGNY qui allait subir un sort tout aussi barbare que celui de son beau-père. Les scènes d'horreur, de cruauté, l'importance du nombre de spectateurs, la furie incontrôlable de certains bas instincts sont rapportés par de nombreux hommes très différents : CHATEAUBRIAND, MARAT, RESTIF DE LA BRETONNE, CHAMFORT. RIVAROL. BABEUE.



Tous ces témoins relatent une sauvagerie effrayante qui leur fit peur.

Il est surprenant de constater qu'au moment même où se produisaient ces exactions incontrôlées commençait à se dérouler la procédure légale de mise sous scellés du domicile de FOULLON. Ses châteaux d'Anjou et de Morangis, devaient y être soumis au cours des 2 mois suivants. Rien ne fut pillé à Morangis. L'arrestation de FOULLON s'effectua selon des formalités classiques. On sait ce qu'il avait sur lui : argent (264 livres), bijoux, montres. Tout fut déposé à l'Hôtel-de-Ville de Paris et restitué à ses héritiers.



*Défilé après les exécutions de Foullon
et de Berthier, son gendre le 23 juillet 1789*